



[NOUS CONTACTER \(/NOUS-CONTACTER\)](/NOUS-CONTACTER) [ESPACE PIGISTES \(HTTP://PIGISTES-CFDT.FR/\)](HTTP://PIGISTES-CFDT.FR/)  [ESPACE CONSEIL NATIONAL \(/USER\)](/USER)



Dépassements horaires des journalistes : une victoire juridique de la CFDT

Notre confrère Michel Labussière du syndicat S3C CFDT Aquitaine Nord a obtenu de la direction de la Dordogne libre (Groupe sud-Ouest) , devant les prud'hommes, le paiement de ses dépassements d'horaires.

Cette victoire, remportée avec le soutien de l'union départementale CFDT de la Dordogne fait l'objet d'une double page dans « CFDT magazine », l'organe de la confédération.

Son importance juridique est capitale pour l'ensemble des journalistes dont les droits sont bafoués, en totale violation de la convention collective qui indique que les dépassements horaires des journalistes doivent être récupérés.

L'objectif de la CFDT était de démontrer que les journalistes sont des salariés comme les autres. Cette démarche constitue une jurisprudence qui peut servir à tout le monde, et notre confrère et le service juridique de l'UD Dordogne tiennent à la disposition de tous, les éléments du dossier pour des démarches similaires.

Comme l'explique CFDT magazine, Michel Labussière avait refusé la transaction proposée par l'entreprise dans le but d'aller au jugement. Ce dernier confirme qu'en l'absence de décompte par l'employeur, auprès des autorités, du temps de travail réellement effectué, ce sont les relevés du salarié qui font foi.

Avec un poids financier non négligeable, quand on connaît la réalité des dépassements horaires non récupérées dans certaines entreprises, parfois jusqu'à 50%. Car le paiement de ce heures peut être exigé jusqu'à 5 ans en arrière devant le conseil de prud'hommes, ce qu'a été le cas dans cette affaire.

PARTAGER SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Share 0

Tweeter



Share

Liens

CFDT Confédération (<http://www.cfdt.fr/>)

F3C Fédération (<http://www.f3c-cfdt.fr/>)

Observatoire de la Déontologie de l'Information - ODI
(<http://www.odi.media/>)

Conférence nationale des métiers du journalisme
(<http://www.cnmj.fr/presentation/>)

Ass° de préfiguration des conseils de presse
(<http://apcp.unblog.fr/>)

Les Assises du journalisme
(<http://www.journalisme.com/>)

International IFJ (<http://www.ifj.org/>)

Fédération européenne des journalistes
(<http://europeanjournalists.org/fr/>)

Reporters Sans Frontières (<https://rsf.org/fr>)

Mentions légales site internet (/mentions-
l%C3%A9gales-site)

La CFDT dans les médias

Bayard-presse (<http://cfdtbayard.wordpress.com/>)

CFDT Publihebdomos (<http://www.cfdt-publihebdomos.infos.st>)

CFDT-FTV (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)

France Télévision (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)

Le Courrier Picard (<http://cfdt-courrierpicard.blogspot.com/>)

Ouest-France (<http://cfdt-of.over-blog.org/>)

Radio-France CFDT (<http://www.cfdt-radiofrance.fr/>)

Site WK (<http://www.rsf.org/-français-.html>)

Suivez nous !

 (<http://www.facebook.com>)

 (<https://twitter.com/USJCFDT>)

 (/~vanessa/cfdt/rss.xml)